

A l'attention de l'ensemble
des familles de l'Adapei 49

Angers,
Le 4 mai 2020

Le confinement dans lequel nous vivons depuis le 16 mars a modifié notre quotidien, bouleversé nos repères, provoqué des situations familiales ou individuelles difficiles.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point de franchir une nouvelle étape, celle du déconfinement, alors que le virus continue à circuler, que l'épidémie est loin d'être vaincue et que les experts nous disent qu'il va nous falloir apprendre à vivre avec ce COVID 19.

Dans ce contexte, comment se déroulera le déconfinement des personnes en situation de handicap ?

Le 20 avril, Sophie Cluzel, secrétaire d'état chargée du handicap, interviewée sur le scénario de l'après 11 mai, a déclaré « *il est encore trop tôt pour répondre* » tout en assurant que « *les personnes handicapées doivent avoir accès avec toutes les précautions sanitaires exigées, à l'école, à leur travail, à leur vie sociale.* »

Le 28 avril, le Premier ministre, dans son discours devant l'Assemblée Nationale, n'a pas non plus répondu à cette question. Il a évoqué de nombreuses mesures concernant la vie quotidienne, les écoles, l'activité économique... Mais il n'a rien dit sur la réouverture de nos établissements médico-sociaux.

Aussi, beaucoup d'entre nous s'interrogent. Des personnes en situation de handicap s'ennuient, voudraient retrouver leur vie « d'avant », leurs sorties, leurs occupations, leurs amis... Des parents s'inquiètent : Quand mon enfant devra-t-il retourner dans son établissement ? Devra-t-il porter un masque ? Saura-t-il respecter les gestes-barrière ? Comment assurer sa sécurité dans les transports ? Que se passera-t-il en cas de contamination ?...

Ce ne sont que quelques-unes des questions sur lesquelles les équipes de professionnel-le-s travaillent depuis l'annonce du déconfinement par le Président de la République. Dans chaque pôle de l'Adapei 49, dans chaque établissement, les professionnel-le-s doivent résoudre des problèmes multiples, trouver des solutions de déplacement, tracer des plans de circulation, adapter des salles, des espaces, prévoir des distanciations, réfléchir à des rythmes nouveaux, savoir par avance qui veut revenir, s'entendre sur des critères qui répondront à une délicate question : qui faire revenir en priorité ?

C'est une tâche ardue et une grande responsabilité que l'association porte avec les équipes professionnelles.

Cette semaine, les membres du Bureau de l'association et le Comité de direction définiront ensemble le plan de déconfinement des établissements et services. Ce plan vous sera ensuite communiqué.

L'objectif prioritaire des professionnel-le-s et des administrateurs-trices est de faciliter un déconfinement progressif et raisonné dans le respect rigoureux des règles de sécurité sanitaire qui s'imposent à nous.

Soyez assurés de notre solidarité associative.

Prenez bien soin de vous !

Marie Hélène Chautard
Présidente



Association départementale de
parents et amis de personnes
handicapées mentales